



# Dispositif SESAME

*Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement.*

Le dispositif **SESAME** (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif d'accompagner vers un emploi dans le sport et dans l'animation les jeunes de **16 à 25 ans** rencontrant des **difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle**. Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un **parcours individualisé** (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

## Un jeune, un projet, une formation, un emploi

### Profil du jeune

- âgé de **16 à 25 ans**
- rencontrant des **difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle**,
- résidant au sein d'un quartier politique de la ville (**QPV**) ou d'une zone de revitalisation rurale (**ZRR**),
- ayant un projet professionnel et une réelle motivation pour l'encadrement des activités dans le champ de l'animation et du sport,
- justifiant d'une **1<sup>ère</sup> expérience** dans l'animation ou dans le sport,
- pratiquant une activité physique régulière (uniquement pour l'encadrement des activités physiques et sportives),
- faire preuve d'un **comportement approprié** aux futures fonctions d'éducateur.

### Remise à niveau ou pré-qualifications (dans le cadre d'actions collectives) :

- **BAFA / BAFD**
- **PSC1**
- **Diplômes fédéraux sportifs, BNSSA**

### Formations qualifiantes (aide aux frais de formation ou frais annexes) :

- **CQP** (Certificat de qualification professionnelle)
- **BAPAAT** (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien)
- **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **DEJEPS** (Diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport)

### Statut d'emploi du jeune

Il n'y a pas de restriction sur le statut d'emploi. Le jeune peut donc être :

- **Demandeur d'emploi**,
- En **CUI-CAE** (contrat unique d'insertion — contrat d'accompagnement dans l'emploi)
- En **contrat d'apprentissage**
- En **contrat de professionnalisation**
- En parcours **Garantie Jeunes**

## Un travail en partenariat

### De nombreux acteurs peuvent intervenir conjointement dans le dispositif SESAME :

- Les services du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRJSCS, DDCS, DDCSPP)
- Le service public de l'emploi (Directe, Pôle emploi...)
- Les associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire (CROS, CDOS, CRAJEP, les clubs, ...),
- Les réseaux d'information et d'orientation des jeunes (CRIJ, BIJ, missions locales...),
- Les collectivités territoriales,
- L'OPCA –UNIFORMATION pour l'aide au financement des formations pour les employeurs associatifs.

### Ces partenaires agissent ensemble pour :

- repérer les jeunes,
- repérer les emplois potentiels,
- organiser l'offre de pré-qualification et de formation en relation avec le positionnement du jeune,
- consolider et sécuriser le parcours du jeune,
- orienter le jeune sur les cofinancements possibles et apporter un soutien sur la partie résiduelle,
- assurer le suivi des jeunes.

## Pour plus de renseignements, contactez :

### Correspondant Régional SESAME :

**DRDJSCS Normandie (Rouen)** : Jean-François RENAULT ♦ 02.32.18.15.46  
[Jean-francois.renault@jscs.gouv.fr](mailto:Jean-francois.renault@jscs.gouv.fr)

## Les 4 étapes du parcours SESAME

1 ♦ Le repérage



2 ♦ L'entretien de positionnement



3 ♦ L'accompagnement renforcé



4 ♦ Le suivi de l'insertion